

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de la convention FIPHFP par Monsieur le Maire de Saint-Priest,

Gilles GASCON et Marine NEUVILLE, directrice du FIPHFP

24 mars 2025

La Ville de Saint-Priest et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) franchissent une nouvelle étape dans leur engagement pour l'insertion et le bien-être des personnes en situation de handicap au sein de la fonction publique territoriale. En signant une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), la municipalité réaffirme sa volonté d'agir concrètement en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances par le travail.

Un engagement concret pour l'accessibilité et l'accompagnement

Cette convention marque un tournant décisif dans la politique d'inclusion de la Ville de Saint-Priest. L'objectif est clair : permettre à chaque agent, quel que soit son parcours, de s'épanouir professionnellement dans un environnement de travail adapté. Grâce à cette collaboration avec le FIPHFP, la mairie pourra mobiliser des ressources essentielles pour :

- Assurer le maintien dans l'emploi et le reclassement des agents en situation de handicap.
- Aménager les postes de travail afin de garantir des conditions optimales.
- Recruter et intégrer de nouvelles personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser et former les agents à l'accueil et à l'accompagnement des collègues en situation de handicap.

La mise en œuvre de cette convention s'inscrit dans une démarche globale visant à faire de Saint-Priest une ville toujours plus exemplaire en matière de handicap et de conditions de travail. En sensibilisant ses agents et en développant des actions concrètes, la municipalité souhaite non seulement renforcer sa politique de ressources humaines mais aussi envoyer un message fort à l'ensemble des habitants : la diversité est une richesse et doit être valorisée.

Une première convention ambitieuse (2025-2027)

Pour cette première convention triennale, une enveloppe de **393 690 €** a été mobilisée, dont **206 090 € financés par le FIPHFP** et **187 600 € par la Ville de Saint-Priest et le CCAS**. Cet investissement permettra de concrétiser les engagements pris et d'assurer le succès des initiatives mises en place (audit du site internet de la ville, mise en place de 6 référents handicap pour sensibiliser à la politique handicap de la ville, une 1^{ère} expérimentation au dispositif duoday ...)

La Ville et le CCAS s'engagent sur différents axes :

- Le recrutement de travailleurs en situation de handicap ;
- Le reclassement et la reconversion de personnes déclarées inaptes ;
- Le maintien dans l'emploi de travailleurs en situation de handicap ;
- La formation des agents et des tuteurs en lien avec des travailleurs handicapés ;
- La sensibilisation, l'information et la communication auprès de tous les agents
- La communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à au handicap
- L'accessibilité numérique
- D'autres dispositifs employeur

Avec un taux d'emploi des personnes en situation de handicap de 5,9 %, la mairie de Saint-Priest poursuit ses efforts pour atteindre et dépasser les objectifs fixés. Forte de ses 1 257 agents et des 79 agents du CCAS, la municipalité entend faire de cette convention un levier d'action pour une politique inclusive et durable. L'objectif étant d'atteindre le taux de 7% d'emploi de personnes en situation de handicap d'ici fin 2027.

A propos de la Ville de Saint-Priest

Les chiffres clés

- **49 425**, le nombre d'habitants de la ville de Saint-Priest (5e ville du Rhône)
- **1257**, le nombre d'agents municipaux
- **79**, le nombre d'agents du CCAS
- **393 690 €**, le montant de l'enveloppe prévue par la 1^{ère} convention FIPHFP 2025-2027 (composée de **206 090 € financés par le FIPHFP** et de **187 600€ financés par la Ville de Saint-Priest et le CCAS**).
- **7%**, l'objectif prévu dans la convention triennale en termes de taux d'emploi des personnes en situation de handicap à atteindre d'ici la fin 2027

Les actions phares de la politique handicap san-priote

- Suivi et pilotage de la politique handicap par la Commission Communale d'Accessibilité en place depuis 2017
- Signature d'une charte d'accueil pour les enfants en situation de handicap visant à favoriser leur accueil dans toutes les structures de la Ville
- Pérennisation des aides à la mobilité pour les personnes porteuses de handicap ou en perte d'autonomie
- Déploiement d'un outil informatique spécifique dans les accueils de la Ville et du CCAS pour simplifier les échanges avec les usagers malentendants
- Organisation chaque année par la Ville et de nombreux partenaires d'une semaine du handicap

A propos du groupe FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Doté d'un budget annuel de 200 millions d'euros, il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leur plan d'actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi, à la formation, à la sensibilisation et à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. La mission du FIPHFP s'inscrit dans la poursuite de l'objectif légal de 6% de travailleurs bénéficiaires de l'obligation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (BOETH) dans la fonction publique. En 2023, 34 252 recrutements ont été réalisés et 7972 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,66%. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville. Il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts presse :

FIPHFP

Véronique Bonnet - v.bonnet@agence-cid.fr - 06 08 62 33 59

Chloé Lemahieu - c.lemahieu@agence-cid.fr - 06 89 57 84 63

Ville de Saint-Priest

Alexandre Bassette – abassette@mairie-saint-priest.fr - 06 15 11 28 30